

En circuit de piste, selon les conditions opérationnelles du moment, adopter la configuration et le régime correspondant au moindre bruit.

Après décollage en RWY 17, ne pas virer avant :

- 800 ft à droite par le viaduc de Théoule
- 500 ft à gauche



De nuit :

- Atterrissage en piste 17 interdit.
- Circuit de piste à 1500 ft pour tout aéronef.
- 1<sup>er</sup> virage à 1000 ft minimum en montée.

Piste 04/22 :

- Utilisable uniquement sur clearance du contrôle
- Tourner dès que possible vers la mer
- Circuits uniquement sur la mer
- Etape de base RWY 22 à l'Ouest de la voie ferrée Cannes-Grasse

## Tours de piste

- Autorisés seulement entre 0600 et 1800 (HIV + 1 HR)
- Limitations entre 1000 et 1200 (HIV : + 1HR).
- Réservés aux ACFT basés ou munis de silencieux d'échappement.
- Limités à 5 consécutifs dont 3 Max à basse hauteur. (Basse hauteur : 500ft MNM)

## Contrôles

L'exploitant de l'Aéroport Cannes Mandelieu dispose d'un système de suivi permanent des trajectoires et du bruit associé des avions au voisinage de l'aéroport.

Cet outil lui permet :

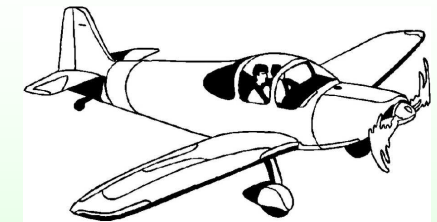
- de visualiser des écarts de trajectoire éventuels par rapport aux procédures nominales et les consignes environnementales associées.
- d'effectuer une sensibilisation auprès des pilotes concernés pour diminuer leur occurrence.
- de diffuser des données objectives en terme de bruit et de zones survolées auprès des riverains et également de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires) qui s'est engagée à suivre particulièrement l'activité de l'Aéroport Cannes Mandelieu et son impact sur l'environnement au travers d'un protocole établi avec l'exploitant et les services de l'aviation civile.



Aéroport  
Cannes Mandelieu

Avril 2013

## ENVIRONNEMENT



**Pilotes,  
soyez responsables**

*L'environnement de l'Aéroport Cannes Mandelieu est sensible*

*Respectez les circuits et les consignes figurant sur la carte VAC*





# Consignes spécifiques d'utilisation de l'Aéroport Cannes Mandelieu



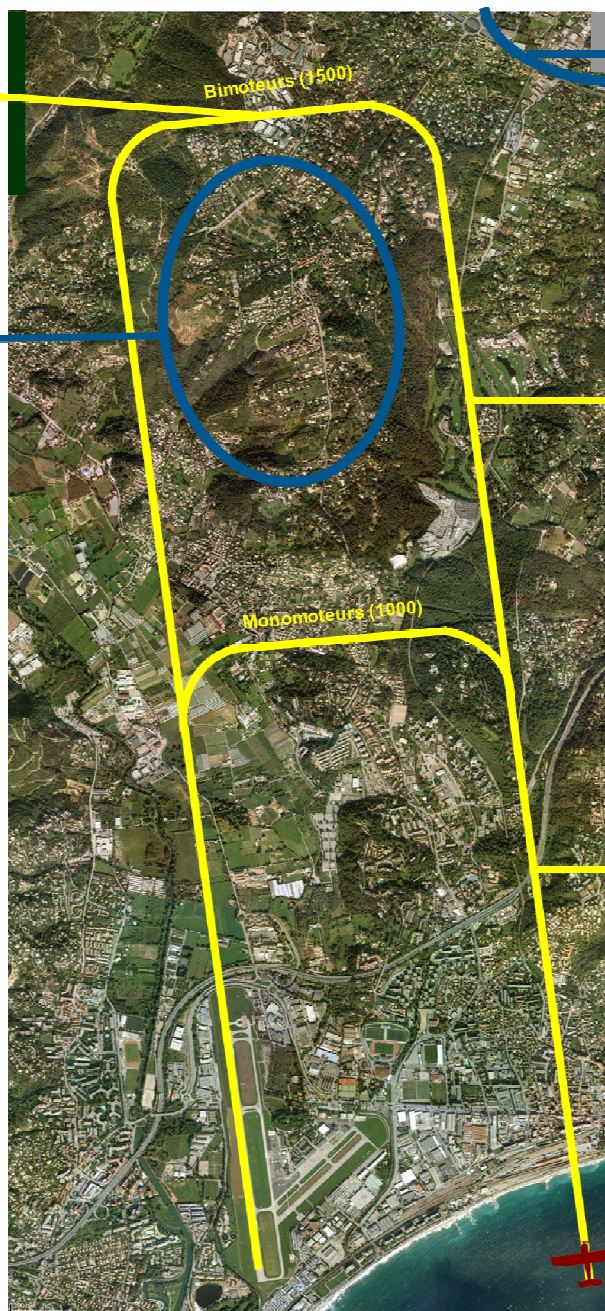
Repère n° 3 à survoler:  
Parc d'Activité de l'Argile

« Rond Bleu »  
de la Roquette sur Siagne:  
Zone à ne pas survoler

## L'environnement de l'ACM est sensible.

La gêne sonore occasionnée par les avions légers, en particulier lors des tours de piste répétitifs, est régulièrement dénoncée par les riverains de l'aéroport. Un comportement du pilote, respectueux des consignes d'utilisation de l'aéroport, est un des éléments clés d'une meilleure insertion de l'aéroport dans son environnement.

Relayer l'information aux autres usagers pour poursuivre les efforts déjà entrepris afin de préserver l'environnement de l'Aéroport Cannes Mandelieu



« Rond Bleu »  
de Mouans-Sartoux:  
Zone à ne pas survoler



Repère n° 2 à survoler:  
Le golf de Mougins



Repère n° 1 à survoler:  
Le coude de l'autoroute



La périphérie de l'Aéroport Cannes Mandelieu s'est fortement urbanisée ces dernières années rendant très sensible le problème des nuisances sonores. L'aéroport s'est engagé auprès des riverains à réduire les nuisances sonores. Pour cela, de nombreuses actions ont été mises en place : système de mesure de bruit, Charte pour l'Environnement, Code de bonne conduite, etc...

## Cas Général

- QFU 172 préférentiel
- Respecter le circuit d'aérodrome en vol de la carte VAC et les consignes particulières associées.

## Procédures moindre bruit

Circuit de piste multimoteurs à 1500 ft ; maintenir 1500 ft jusqu'à l'interception de l'axe de la finale.

Respecter l'évitement des « ronds bleus » (zones d'habitation dont le survol est à éviter).